

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-CINQ OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 19 octobre 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVIRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Alain GENGE

Délibération n°2022-125

Membres en exercice : 69 - Présents : 60 - Absents : 9 - Pouvoirs : 3

**TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES
CONTRAT TERRITORIAL « BASSIN VERSANT BAIE DE SAINT-BRIEUC »
PERIODE 2022-2024**

Le Contrat Territorial de Bassin Versant/Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) « Baie de Saint-Brieuc », porté par le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc, couvre les bassins versants Gouëssant, Islet et Flora, sur le territoire de Lamballe Terre & Mer.

Ce contrat a pour finalité de répondre, sur la période 2022-2024, aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, du SDAGE « Loire-Bretagne », du SAGE « Baie de Saint-Brieuc » et du Plan de Lutte contre les Algues Vertes « Baie 2027 ». En plus des objectifs de réduction de fuites d'azote fixés à 2027, ce

programme vise également à accompagner les agriculteurs dans leur démarche individuelle d'engagement, tel qu'attendu dans le cadre de l'arrêté de « Zones Soumises à Contraintes Environnementales ».

Les lignes d'actions relevant de la maîtrise d'ouvrage de Lamballe Terre & Mer, et rattachées spécifiquement à l'outil « contrat territorial » (n'incluant pas les actions « assainissement », « bocage », « grande continuité écologique » et le « volet curatif du PLAV », subventionnées par ailleurs), représentent quant à elles un montant prévisionnel de 2 071 850 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel :

Actions sous maîtrise d'ouvrage Lamballe Terre & Mer	Coût TTC sur 3 ans	Subventions (Etat, AELB, Région, CD22)	Reste à charge Lamballe Terre & Mer
Animation générale / coordination	247 200,00	59 760,00	187 440,00
Actions d'animation agricole spécifiques aux bassins Gouessant- Islet-Flora	400 800,00	288 720 ,00	112 080,00
Communication, sensibilisation, éducation à l'environnement	100 175,00	21 437,40	78 737,60
Accompagnement des communes, des entreprises et des particuliers à la gestion sans produits phytosanitaires	21 375,00	8 359,60	13 015,40
Suivi de la qualité de l'eau	111 000,00	88 800,00	22 200,00
Actions de restauration des milieux aquatiques (hors grande continuité écologique)	462 900,00	370 320,00	92 580,00
Actions agri-environnementales (dont espaces stratégiques ZSCE, MAEc, PSE)	728 400,00	593 160,00	135 240,00
Totaux sur 3 ans	2 071 850,00	1 430 557,00	641 293,00

Considérant la maquette financière transmise aux conseillers,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE l'organisation territoriale, le programme d'actions, la répartition financière et le reste à charge pour Lamballe Terre & Mer dans le cadre du contrat territorial « Baie de Saint-Brieuc » 2022-2024,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit contrat, les conventions liées et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 2 – Mme MERIAN. M. de SALLIER DUPIN.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

31 OCT. 2022